

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize du mois d'avril à dix-neuf heures, s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes Morvan Sommits et Grands Lacs, à la salle Raymond Gudin de Dommartin.

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Brigitte GAUDRY, Diane MARTIN, Françoise MENUEL, Isabelle BOUCHOUX, Eveline BARTHELEMI, Christiane GADREY, Hélène PINGUET, Marie LECLERCQ, Odile RAPPENEAU, Virginie BUTEAU, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Maxime GAUTRAIN, Marcel PESCHAIRE, Robert SAUTEREL, Denis LAUFERON, Jean-Sébastien HALLIEZ, Patrice GRIMARDIAS, Roger PERRAUDIN, Guy DOUSSOT, Jean-Jacques PIC, Christian TISSERAND, Éric JUSSIÈRE, Alain FABIEN, Fabien BUSSY, Thomas PLOUVIN, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Thierry MERCIER, Fabien BAZIN, Jean-Pierre LACROIX, Jean-Pierre ANTRIEUX, Jean-Pierre GIRARD, Pascal RATEAU, Anthony MORAINVILLE, Daniel MARTIN, André GUYOLLOT, Patrice JOLY, François DUMARAIS, Guy SARRADO, Thierry SALMON, Bernard DETILLEUX, Jean-Luc VIEREN.

Pouvoirs : Philippe DAUVERGNE à Patrice GRIMARDIAS, Agnès GERMAIN à Guy DOUSSOT, Marcel STEPHAN à Jean-Luc VIEREN, Sylvie SACANVILLE à Jean-Sébastien HALLIEZ.

Secrétaire de séance : Isabelle BOUCHOUX.

1. Validation du compte-rendu du dernier conseil communautaire

Il est signalé que le compte rendu du conseil communautaire du 20 mars 2017 fait référence à la mise en place sur l'ensemble du territoire d'un ramassage des ordures ménagères ultimes (sacs roses) et EMR (sacs jaunes) tous les 15 jours. Le Président explique qu'il est précisé, dans le compte-rendu, que cette idée n'est qu'une proposition qui avait été faite lors de la dernière assemblée, mais qu'elle n'a pas été soumise au vote.

Le conseil communautaire valide, à l'unanimité, le compte-rendu du dernier conseil communautaire.

2. Budget :

Cf annexe – Synthèse budgétaire

a. Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et des affectations de résultats 2016 des trois anciennes collectivités

Les Présidents des trois anciennes collectivités présentent chacun à leur tour les comptes de gestion, les comptes administratifs et les affectations de résultats 2016 des 3 communautés de communes dont ils avaient la présidence.

Ils se retirent de la salle pour le vote des comptes de gestion, comptes administratifs et affectations de résultats 2016.

Les comptes de gestion, les comptes administratifs et les affectations de résultats 2016 des trois anciennes collectivités sont votés à l'unanimité.

b. Vote des budgets primitifs 2017

Le Président présente les budgets primitifs 2017.

Les budgets primitifs 2017 sont soumis au vote de l'assemblée, et sont approuvés avec 44 votes pour et 5 abstentions.

c. Vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2017

Le Président propose de ne pas modifier les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2017 en conservant les taux précédemment appliqués par les communautés de communes des Portes du Morvan et des Grands Lacs du Morvan présentés ci-dessous :

TEOM	Taux d'imposition 2017
ZIP 1,2,3,4,5 (territoire des Portes du Morvan)	13.81%
ZIP 6 (territoire des Grands Lacs du Morvan en fréquence 2)	12.50%
ZIP 7 (territoire des Grands Lacs du Morvan en fréquence 1)	11.06%

Les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2017 sont soumis au vote de l'assemblée, et sont validés avec 44 votes pour et 5 abstentions.

d. Vote des taux d'imposition 2017

Après analyse des différents budgets primitifs 2017, le Président propose aux membres du conseil communautaire, conformément à l'avis de la commission des finances réunie le 10 avril 2017, de fixer les taux d'imposition communautaire 2017 ci-dessous :

Taxes	Taux d'imposition 2017
D'habitation	10.56%
Foncière (bâti)	5.58%
Foncière (non bâti)	19.10%
CFE	11.80%
TPZ	26.93%

Les taux d'imposition communautaire 2017 sont soumis au vote de l'assemblée, et sont approuvés avec 44 votes pour et 5 abstentions.

Il est ensuite présenté les projets et actions 2017 par thématique.

Concernant le projet de réhabilitation de l'ancienne école de Lormes pour le transformer en un espace multi-activités, il est remarqué que la commune de Lormes n'apporte pas de contribution financière, contrairement aux communes de Moux en Morvan et de Saint Martin du Puy pour leurs projets de boucherie et de multi-services.

Il est noté qu'en contrepartie, le bâtiment appartenant à la commune de Lormes serait vendu moins cher que l'estimation des Domaines à la communauté de communes (70 000 € au lieu de 130 000 €). Il est noté qu'il est peut-être préférable de rester sur l'estimation des Domaines avec un apport financier de la communes de Lormes pour l'autofinancement du projet afin d'optimiser les subventions publiques et les finances de chacune des collectivités. Il est ainsi demandé que le plan de financement soit retravaillé dans cet esprit.

Pour chaque projet économique, les apports des communes en fonds de concours devront être étudiés au regard du modèle économique du dossier et de la capacité du loyer à couvrir les annuités d'emprunt.

3. Désignation d'un représentant de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs aux conseils de surveillance des hôpitaux de Lormes et de Château-Chinon

Le Président explique qu'afin de pouvoir participer aux travaux des conseils de surveillance des hôpitaux de Lormes et de Château Chinon, il est nécessaire de désigner un représentant de la communauté de communes auprès de ces organismes, sachant que les maires des communes où se situent les hôpitaux sont membres de droit.

Le Président propose que le vice-président en charge des questions relatives à la santé, Jean-Jacques PIC, soit désigné.

Le conseil communautaire accepte la proposition du Président à l'unanimité.

4. Recherche de professionnels de santé sur le territoire

Le Président explique que dans le cadre de la recherche d'un médecin à la maison de santé de Château Chinon, il est proposé que la communauté de communes participe à hauteur de 200 €/mois aux frais d'eau, d'électricité, de chauffage et d'entretien.

Le conseil communautaire accepte la proposition du Président à l'unanimité.

5. Vote des tarifs de mises à l'eau et de droit de ponton sur le lac des Settons

Le Président propose que les tarifs de mises à l'eau et de droit de ponton sur le lac des Settons, en vigueur depuis 2012, et présentés ci-dessous, soient maintenus.

Il propose qu'une caution, correspondant au prêt de la clé des portes des pontons et du chalet qui ont été installés fin 2016 au Port de la Faye, soit mise en place.

Tarifs 2017 – droit de navigation

	Petites embarcations motorisées jusqu'à 6 CV	Moteurs 6 CV à 49,9 CV Voiliers habitables	Moteurs + 50 CV jusqu'à 99 CV	Moteurs + 100 CV	Jets skis	Bateau - promenade
Journée	8 €	16 €	21 €	32 €	22 €	22 € (x capacité déclarée)
Week-end	15 €	30 €	45 €	65 €		
Semaine	20 €	40 €	60 €	85 €		
Mois	30 €	60 €	100 €	160 €		
Saison	50 €	100 €	180 €	260 €		

Tarifs 2017 - pontons publics

Week-end	Semaine	Mois	Saison
20 €	40 €	150 €	250 €

Tarifs 2017 - mouillages publics

Week-end	Semaine	Mois	Saison
15 €	20 €	35 €	70 €

Tarifs 2017 – caution pour prêt d'une clé

Caution par clé	30 €
-----------------	------

Le conseil communautaire accepte la proposition du Président à l'unanimité.

6. Choix des entreprises de travaux pour le projet d'espace culturel à Ouroux en Morvan

Le Président explique que la commune d'Ouroux en Morvan a délégué sa maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes pour pouvoir optimiser les financements et que l'autofinancement restant sera porté en totalité par la commune.

Il explique qu'un marché de travaux en procédure adaptée a été lancé concernant l'aménagement de l'espace culturel à Ouroux en Morvan. L'ouverture des plis a permis de classer les entreprises en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation (60% pour le prix et 40% pour la note technique).

A la suite de l'analyse des offres effectuée par l'Atelier Correia, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour attribuer les lots aux entreprises les mieux-disantes. Les lots électricité et chauffage ont été négociés.

Le Président propose de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir les entreprises les mieux-disantes citées dans le tableau ci-contre :

N°	LOT	Entreprise	Montant HT	Montant HT Estimatif
1	VRD	SNTPAM	19 975,63 €	20 226,00 €
2	GROS-ŒUVRE	DAFONSECA José	74 789,20 €	71 267,20 €
3	CHARPENTE MURS OSSATURE BOIS	BOUGENOT	25 362,47 €	32 640,00 €
4	COUVERTURE ZINC / ZINGUERIE	BOUGENOT	22 579,58 €	26 279,00 €
5	MENUISERIES	M.V.F.	34 611,16 €	33 515,00 €
6	SERRURERIE	MARECHAL	21 261,45 €	21 717,40 €
7	PLÂTRERIE / PEINTURE	PEREIRA	88 083,10 €	89 475,50 €
8	REVETEMENTS DE SOLS / FAIENCES	SOLS MODERNES AUTREMENT	15 433,75 €	15 159,50 €
9	CHAUFFAGE / VENTIL. / PLOMBERIE	EVARD	50 000,00 €	39 000,00 €
10	ELECTRICITE	EVARD	37 000,00 €	28 000,00 €
11	EQUIPEMENT PROJECTION	CINEMECCANICA	30 596,00 €	34 884,10 €
12	SIEGES DE CINEMA	ATELIER BASH	10 156,50 €	9 150,00 €
Total HT =			429 848,84 €	421 313,70 €
TVA 20,0 % =			85 969,77 €	84 262,74 €
Total TTC =			515 818,61 €	505 576,44 €

Le conseil communautaire accepte la proposition du Président à l'unanimité.

7. Vente du bâtiment de l'ESAT de Montsauche les Settons à l'ASEAN

Le Président explique que la communauté de communes du Haut Morvan avait signé en juin 1999 une convention de location-vente du bâtiment de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) situé à Montsauche les Settons avec l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte de la Nièvre (ASEAN) qui prévoyait qu'à l'issue de ce bail, l'immeuble et la parcelle cadastrée AY 95 (pour une superficie de 76a 97ca) seraient cédés au franc symbolique. Cette convention avait été ensuite reprise par la communauté de communes des Grands Lacs du Morvan.

Le bail étant arrivé à son terme, le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour autoriser la collectivité à procéder à la vente de cet immeuble et des parcelles concernées à l'euro symbolique. Il précise que les frais d'honoraires et de mutations sont à la charge de l'acheteur.

Le conseil communautaire accepte la proposition du Président à l'unanimité.

8. Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre

Le Président explique que la communauté de communes doit adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre qui assure des missions de surveillance médicale des agents et d'actions sur le milieu professionnel.

Le coût de cette adhésion correspond à 0,5% de la masse salariale, et nécessite la signature d'une convention sur une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil communautaire accepte la proposition du Président à l'unanimité.

9. Point sur les travaux de voirie et autorisation de lancer les consultations

Afin d'être le plus réactif possible et au vu des délais très courts, le Président demande au conseil communautaire de lui donner pouvoir pour lancer et signer les marchés de travaux pour 2017, après consultation de la commission voirie.

Le conseil communautaire accepte la proposition du Président à l'unanimité.

10. Questions diverses

a. Révision du loyer d'Emmaüs sur le Pôle Lamartine

Le Président explique que l'association Emmaüs occupe des locaux au sein du Pôle Lamartine à Château Chinon depuis le 1^{er} février 2016. Le vice-président en charge de l'environnement et lui-même, ont rencontré Monsieur Travers, Président d'Emmaüs Nièvre, qui leur a exposé la difficulté pour la boutique d'Emmaüs à trouver un rythme de fréquentation.

Sur ce point, les élus de la communauté de communes ont fait des propositions à Monsieur Travers, notamment sur :

- La communication ;
- La nécessité de trouver un meilleur équilibre entre la présence de compagnons et de bénévoles au sein de la boutique ;
- La possibilité d'envisager une convention de partenariat avec les déchèteries pour donner une deuxième vie à des objets réutilisables ;
- La possibilité d'abaisser le loyer.

Ainsi, le Président propose, qu'à compter du 1^{er} mai 2017, le loyer passe de 1 893,50 € HT mensuel à 1 200,00 € HT mensuel.

Le conseil communautaire accepte la proposition du Président à l'unanimité.

b. Sollicitation des subventions d'ingénierie auprès du Pays Nivernais Morvan

Le Président explique que dans le cadre de la compétence économique, et par l'intermédiaire de ses agents, la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs assure l'ingénierie sur les deux thèmes suivants :

- Le programme Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS) porté par le Pays Nivernais Morvan ;

- L'accompagnement du dispositif « Villages du futur » sur Lormes, Château-Chinon, Alligny en Morvan, Moux en Morvan, Ouroux en Morvan et Montsauche les Settons.

Pour mener à bien ce travail, l'Etat, au travers du contrat signé avec le Pays Nivernais Morvan, accompagne les collectivités dans le financement de l'ingénierie. Cet accompagnement peut représenter jusqu'à 40% de la masse salariale, plafonnée à 36 000 € par an pendant 3 ans.

Le Président demande alors l'autorisation au conseil communautaire de solliciter une subvention de 36 000 € par an pendant 3 ans pour cette ingénierie, par l'intermédiaire du Pays Nivernais Morvan.

Le conseil communautaire accepte la proposition du Président à l'unanimité.

c. Participation à la navette estivale

Le Président explique que depuis maintenant 4 ans, le Parc naturel régional du Morvan met en place une navette touristique dans le cadre du schéma de développement touristique de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Durant les mois de juillet et août, la navette reliait Autun à Saulieu (aller-retour). Elle dessert au passage Anost, le lac des Settons, le Saut de Gouloux, la Maison du Parc à Saint Brisson (arrêt facultatif à La Celle en Morvan et La Petite Verrière). Pour cette année 2017, le parcours retenu reliera Autun à St Brisson.

215 personnes ont emprunté la navette en 2016, dont 107 en juillet et 108 en août.

Le Président explique que, comme les années précédentes, une participation de 1 300 € est demandée par le Parc naturel régional du Morvan à la communauté de communes.

Il propose alors que la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs s'engage au versement de cette participation financière par la signature d'une convention qui prendrait effet à compter du 1^{er} juin 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017.

Le conseil communautaire accepte la proposition du Président à l'unanimité.

d. Participation aux travaux d'entretien sur la Cure et le Chalaux

Le Président explique que, comme les années précédentes, il est demandé à la communauté de communes de cofinancer, avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, des travaux de sécurisation pour la navigation sur les rivières de la Cure et du Chalaux réalisés par le Parc naturel régional du Morvan.

Au titre de l'année 2016, il est demandé une participation à hauteur de 1 958,40 €.

Le Président ajoute qu'à partir de 2017, ces travaux entreront dans le cadre de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) que le Parc naturel régional du Morvan exerce au nom des communes, et le financement sera prélevé sur les cotisations versées par les communes.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité le versement de cette participation financière au Parc naturel régional du Morvan dans le cadre des travaux d'entretien sur la Cure et le Chalaux pour l'année 2016, à hauteur de 1 958,40 €.

f. Mise en place de nouvelles indemnités pour les agents de la CCMSG

Le Président explique que lors du précédent conseil communautaire, il avait été décidé de revaloriser les salaires des agents de collecte en vue, notamment, d'harmoniser les situations entre les anciens des Portes du Morvan et ceux du Haut Morvan.

Aussi le Président demande d'instaurer l'indemnité d'exercice des missions et l'indemnité d'administration et de technicité.

Le conseil communautaire accepte la proposition du Président à l'unanimité.

g. Motion pour la valorisation des routes stratégiques du bois

Le Président propose de prendre la motion suivante :

« Le conseil communautaire souhaite attirer l'attention de Monsieur le Préfet de la Nièvre sur la baisse des soutiens des financements de l'Etat (DETR) concernant la réfection des routes du Morvan, hormis quelques routes stratégiques du bois. Les routes du Morvan, souvent situées en zone de montagne, sont confrontées à des difficultés liées au climat, au passage d'importants engins, et aussi une nécessité d'entretien constant. Les collectivités qui ont la charge financière des routes, désormais financées par la communauté de communes (800 km, budget annuel de 1.6 M €), ont un urgent besoin d'accompagnement dans une période difficile pour les finances publiques. Cette baisse des soutiens pénalise les budgets et laissent insuffisamment de moyens pour ensuite intervenir sur les actions économiques.

Le conseil communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

h. Aménagement du chalet de Préperny

Il est souligné que les sanitaires installés au Haut Folin ne peuvent fonctionner en période hivernale et que cela est problématique sachant que le chalet fonctionnera principalement pendant cette période. Il est décidé qu'une réunion sera organisée afin d'envisager une solution à ce problème.

Les débats étant achevés, le Président lève la séance.

Fin de séance : 22h